

Madame, Monsieur,

A la demande de certaines mairies et associations qui prennent en charge l'organisation des votes, nous vous apportons ci-dessous quelques précisions utiles pour le bon déroulement des votes et la transmission des résultats.

Pour assurer la crédibilité maximale de la consultation, et avoir en mains les moyens d'une analyse pertinente, nous préconisons, partout où cela sera possible, de distinguer les votes

- des électeurs de la commune lieu de vote

- des électeurs résidant dans d'autres communes

et de distinguer dans les grandes villes, les votes des différents quartiers.

Ceci nous amène à préciser les modalités d'émargement et de comptabilisation des résultats.

EMARGEMENT

Rappel : l'utilisation de la liste électorale est préconisée.

- pour les électeurs inscrits sur la liste électorale : émargement sur cette liste électorale

- pour les électeurs résidant dans la commune et ne figurant pas sur la liste électorale (non inscrits, étrangers, jeunes majeurs depuis la dernière révision, ...) : les rajouter au bas de la liste électorale

- pour les électeurs résidant dans une autre commune : utiliser la liste d'émargement complémentaire ci-jointe (l'électeur s'engage à ne pas voter dans une autre commune), et si possible, recueillir ces votes séparément, pour faire un dépouillement différencié

- dans les cas où la liste électorale ne peut pas être utilisée (certaines grandes villes notamment), utiliser la liste d'émargement communale ci-jointe, ainsi que la liste d'émargement complémentaire.

RESULTAT

Vous trouverez ci-jointe la feuille de résultats à utiliser (elle a été modifiée par rapport à celle contenue dans le kit).

TRANSMISSION DES RESULTATS

Le Collectif Départemental se réunira dimanche 4 octobre en fin d'après-midi pour analyser les résultats, les transmettre au Comité National, et rédiger un communiqué de presse. Il est donc important que les résultats de chaque commune nous soient parvenus en temps utile (hormis, bien sûr, le cas des communes qui pour différentes raisons, organiseront le vote après le 3 octobre).

Je suis chargé de recueillir ces résultats : merci donc de me transmettre par mail au plus tard le 4 octobre en début d'après-midi la fiche qui aura été complétée à l'issue du dépouillement. Si vous n'avez pas de moyens informatiques permettant la transmission par courriel, et que vous choisissez l'acheminement par voie postale, merci de me communiquer dans un premier temps les résultats par téléphone (04.76.06.68.96), le courrier suivra.

CONSERVATION DES ELEMENTS DE CONSULTATION

Nous demandons à chaque organisateur de la consultation de conserver en l'état :

- les bulletins recueillis

- les feuilles d'émargement

- la fiche de résultats

et 1 exemplaire de chaque document utilisé (tracts d'info, affichettes, ...).

Nous pourrions être amenés à les utiliser en cas de mise en doute de la régularité du scrutin, ou lors d'actions que nous pourrions décider ensemble.

En nous souhaitant mutuellement pleine réussite de cette initiative (malgré les assignations du préfet, nous en sommes toujours à environ 120 communes représentant 49,5% de la population), recevez nos salutations les plus cordiales et solidaires.

Claude Rouge

pour le Collectif Départemental "La Poste" 38